POLITIQUE I-18 – TABLEAU DES DÉPLACEMENTS

OPTIMIST INTERNATIONAL — Adopté le 8 décembre 2017
CALENDRIER MAÎTRE DES VOYAGES, INDEMNITÉS QUOTIDIENNES ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE BÉNÉVOLES ET D'EMPLOYÉS

A = Dépense réelle (à l'allée et au retour de la résidence à l'aéroport ou à la destination).
ND = Nombre de jours réel (journée de réunion plus 1 journée).
CC = Les comités doivent être sollicités par le président pour une rencontre au congrès international afin de recevoir une indemnisation quotidienne pour une journée.

CR – Inscription gratuite au congrès.

PP= Les ex-présidents (pas sur le conseil d'administration) recevront une inscription gratuite au congrès pour eux-mêmes et leur conjointe à condition qu'ils s'inscrivent à l'avance.

		CONGRÈS INTERNATIONAL OI JUILLET			VISITES DE DISTRICT (RÉUNIONS 1ER TRIMESTRE)			CONGRÈS DE DISTRICT (RÉUNIONS 4E TRIMESTRE)			FORMATION VICE-PRÉSIDENT ÉLU			COLLOQUE GOUVERNEUR ÉLU (COLLOQUE DU PRINTEMPS)			RÉUNION DE COMITÉ			SÉMINAIRES DE FORMATION			RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OI			FONDATION DE NOUVEAUX CLUBS			TOURNOI CGJOI		
		DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS
1	Président ##	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND							A	A	3	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND#
	Conjointe	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND																			A	A	ND#
2	Président élu/désigné**##	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	3	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND#
	Conjointe	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND																A	A	ND#
3	Directeur**	A	100	ND																			A	100	ND						
	Conjointe	A																													
4	Président JOI	A	A	ND																			A	A	ND						
5	Vice-président	A	100	ND	A	A	ND	A	A	ND																					
	Conjointe	A																													
6	Vice-président élu	A	100	3							A	100	ND	A	100	3															
	Conjointe	A									A	A	ND	A	A	ND															
7	Ex-président immédiat (conseil d'administration)	A	100	ND	A	A	ND	A	A	ND							A	100	3				A	100	ND						
	Conjointe	A			A			A																							
8	Ex-président (pas sur le conseil d'administration)			CR																											
	Conjointe/veuve de l'ex-président			CR																											
9	Représentant international				A*	A*	ND*	A*	A*	ND*																					
10	Comités internationaux		100	CC													A	100	ND				A	100	3						
	Congrès		100	3 CR																											
	Président CGJOI																A	100	ND										A	100	13
	Autres membres CGJOI																A	100	ND										A	100	13
11	Représentant itinérant bénévole																			A	A	3				A	A	ND			
12	Sergent d'armes		100	3	(Repas des vieux routiers payé)																										

POLITIQUE I-18 – TABLEAU DES DÉPLACEMENTS

OPTIMIST INTERNATIONAL — Adopté le 8 décembre 2017
CALENDRIER MAÎTRE DES VOYAGES, INDEMNITÉS QUOTIDIENNES ET REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE BÉNÉVOLES ET D'EMPLOYÉS

A = Dépense réelle (à l'allée et au retour de la résidence à l'aéroport ou à la destination).
ND = Nombre de jours réel (journée de réunion plus 1 journée).
CC = Les comités doivent être sollicités par le président pour une rencontre au congrès international afin de recevoir une indemnisation quotidienne pour une journée.

PP= Les ex-présidents (pas sur le conseil d'administration) recevront une inscription gratuite au congrès pour eux-mêmes et leur conjointe à condition qu'ils s'inscrivent à l'avance.

CR – Inscription gratuite au congrès.

		CONGRÈS INTERNATIONAL OI JUILLET			VISITES DE DISTRICT (RÉUNIONS 1ER TRIMESTRE)			CONGRÈS DE DISTRICT (RÉUNIONS 4E TRIMESTRE)			FORMATION VICE-PRÉSIDENT ÉLU			COLLOQUE GOUVERNEUR ÉLU (COLLOQUE DU PRINTEMPS)			RÉUNION DE COMITÉ			SÉMINAIRES DE FORMATION			RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OI			FONDATION DE NOUVEAUX CLUBS			TOURNOI CGJOI		
		DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS MAX.	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS	DÉP. DÉPLAC.	DÉP./ IND. QUOT.	# DE JOURS
13	Comités de congrès :																															
	Région hôte	CR (comme bénévole)																														
	Lettres de créance	Aucun	100	4 CR																												
	Direction/règles/ résolutions	Aucun	100	3																												
	Mise en candidature																A	100	3				A	100	3						
14	Governeur																															
15	Governeur élu													A	100***	3					100***	1←									
16	Dirigeants de district																				100***	3									
17	Formateur										A	A	3	A	A	3				A	A	3									
18	Directeur général	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND
	Conjointe	A			A			A			A			A			A			A						A					
19	Employé	A	65	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A	A	ND	A		ND

LE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE DES BÉNÉVOLES EST FIXÉ À 29 SOUS (AMÉRICAIN) LE MILE AUX ÉTATS-UNIS ET DANS LES AUTRES PAYS ET À 25 SOUS (CANADIEN) LE KILOMÈTRE AU CANADA.
LE REMBOURSEMENT DU KILOMÉTRAGE DES EMPLOYÉS EST FIXÉ SELON LE TAUX STANDARD DU MILE DE L'*INTERNATIONAL REVENUE SERVICE*.

CELA EST EN CONFORMITÉ AVEC LA MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTÉE À LEUR RÉUNION RÉGULIÈRE LE 7 DÉCEMBRE 1989 ET RECONFIRMÉE À DES RÉUNIONS ULTÉRIEURES.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ POUR L'ACHAT D'ALCOOL.

* Limité à des déplacements, de l'hébergement et des repas personnels, si engagés.
← après le congrès # n'excédant pas sept jours
Le directeur général est autorisé à approuver le paiement des frais de déplacement non remboursés, n'excédant pas l'indemnité quotidienne autorisée, occasionnés par des délais liés aux déplacements, en raison de circonstances atténuantes en dehors du contrôle du bénévole.
**Les nouveaux dirigeants du conseil d'administration (président élu et deux nouveaux directeurs du conseil d'administration) élus avant le congrès international recevront les mêmes indemnités de déplacement que les membres du conseil d'administration actuels pour la tenue d'une réunion du conseil d'administration et du congrès international.
*** Ou le tarif de la chambre en vigueur établi avant l'événement.
Pour le président et le président élu servant au conseil d'administration, tous les frais de déplacement normaux (excluant la classe affaires et la première classe) seront payés. Ceci comprend le programme TSA et *Global Entry* et l'embarquement prioritaire.